

APPEL À PROJET PARENTALITÉ



GUIDE PRATIQUE POUR LES PORTEURS DE PROJETS

CAMPAGNE
2024



ENVIE DE METTRE EN PLACE DES ACTIONS PARENTALITÉ ?

Vous avez envie de mettre en place des actions en direction des parents sarthois pour soutenir leur parentalité ? Vous pouvez bénéficier d'une aide pour les réaliser. Ces actions consistent à informer, écouter les parents tout en « mettant à leur disposition des ressources leur permettant d'assumer pleinement » leur rôle de premier éducateur de leur(s) enfant(s).

La Caf de la Sarthe, la MSA et le Département de la Sarthe accompagnent financièrement la mise en place d'actions collectives pour soutenir les parents d'enfants/adolescents (jusqu'à 18 ans).



VOS ACTIONS DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DÉMARCHES DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :

- Favoriser les échanges entre les parents et les informer sur les évolutions en lien avec l'éducation,
- Aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve,
- Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales,
- Rassurer les parents sur leurs compétences parentales et de les soutenir.

QUELLES SONT LES ACTIONS ?

Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité s'inscrivent :

- En complément des missions et des activités qui sont initialement confiées aux professionnels de la famille,
- Sur la base de projets de terrain qui n'ont pas vocation à financer durablement des structures ou des postes de travailleurs sociaux,
- En prenant soin de s'appuyer sur les connaissances, savoir-faire et expériences des parents, mais aussi leurs aptitudes à s'entraider,
- Et en veillant à se rapprocher des partenaires institutionnels et associatifs locaux, dans un souci de proximité et de coordination des actions sur un même territoire.

QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJET ?

Collectivités / Associations / Etablissement du secteur public ou privé à caractère social, medico-social, sanitaire ou d'enseignement / Les Parents sous couvert d'une structure porteuse

À SAVOIR

VOUS POUVEZ PROPOSER 5 ACTIONS
DANS UN PROJET GLOBAL.



EXEMPLES D' ACTIONS ÉLIGIBLES



LES GROUPES D'ÉCHANGES ET D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS

Groupes de parole ponctuels
Groupes d'échanges entre parents
Groupes d'entraide entre parents



LES ACTIVITÉS ET ATELIERS PARTAGÉS « PARENTS-ENFANTS »

Activités collectives (ludiques, d'éveil, de loisirs, sportives)
Sortie familiale dans un espace culturel



LES DÉMARCHES VISANT À AIDER LES PARENTS À ACQUÉRIR ET CONSTRUIRE DES SAVOIRS AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

Les universités populaires de parents (UPP)
Les actions de formation
La réalisation par des parents d'outils ou d'actions sur la parentalité



LES CONFÉRENCES OU CINÉS-DÉBAT

Ces temps de sensibilisation et d'information à destination des parents sont animés par des professionnels sur des sujets liés à la parentalité, suivis d'un échange avec les participants.



LES MANIFESTATIONS DE TYPE JOURNÉE, SEMAINE DE LA PARENTALITÉ

Ces temps forts sont à l'attention des parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants.

┌ ACTIONS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE ÉLIGIBLES

- En direction des parents et/ou des enfants qui relèvent strictement du champ de l'animation (carnaval, fête de quartier, soirées, etc.)
- À finalité uniquement sportive, culturelle, occupationnelle et de loisirs
- À visée thérapeutique
- Accompagnement individuel
- Animation et de mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité

LES THÉMATIQUES 2024

- **L'épuisement et le répit parental**
- **Les écrans et les réseaux sociaux**
- **La communication au sein de la famille**
- **Le harcèlement**
- **La séparation des parents**

Ces thématiques sont issues de sondages réalisés auprès d'acteurs de la parentalité en septembre 2023.

LES RÈGLES DE FINANCEMENT

**VOUS DISPOSEZ DE RÈGLES
PAR FINANCEMENT MULTI-PARTENARIAL : 80% DU COÛT
TOTAL DU PROJET : COMPTES 60, 61, 62
(HORS CHARGES DE PERSONNEL)**

CAF DE LA SARTHE

Pour toutes les demandes :
50 % du coût total du projet dans la limite de 5 000€

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Financement maximum à hauteur de 50% des actions en lien avec les missions du département en matière d'action sociale et le Schéma Départemental Unique.

Intervention départementale qui sera définie par la Commission Permanente, après le vote du Budget du Département.

*Cet appel à projet n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs
(exemples : contrat de ville, Cité éducative...)*

MSA

Financement des projets se tenant dans des territoires ruraux ou touchant le public agricole.
Priorisation des projets avec une participation des élus ou un partenariat avec le service Animation et Développement des Territoires.

Les projets seront soumis à la validation de la Msa suite à la commission partenariale.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Caf de la Sarthe

Vous êtes déjà partenaire de la Caf :
contactez le Chargé de conseil et
développement de votre territoire.

**Vous n'êtes pas encore partenaire
de la Caf :** contactez Emma Hay.

Emmanuelle CORMIER : 02 43 61 31 02
emmanuelle.cormier@caf72.caf.fr

Christelle DERRÉ : 02 43 60 20 13
christelle.derre@caf72.caf.fr

Corinne PELLOILLE : 02 43 71 51 35
corinne.pelloille@caf72.caf.fr

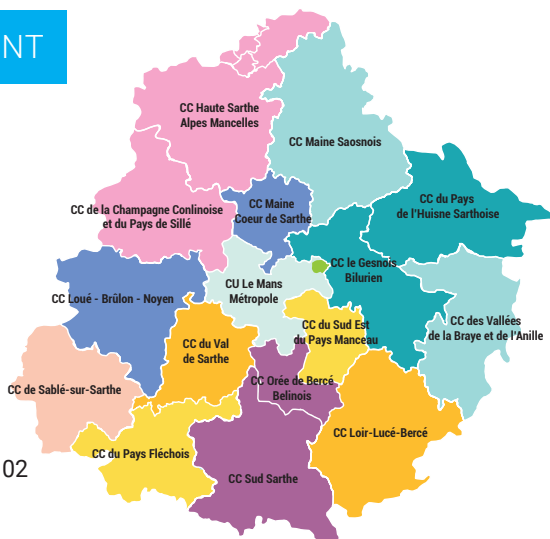
Séverine BENEVAUD : 02 43 61 32 77
severine.benevaud@caf72.caf.fr

Emma HAY : 02 43 61 32 95
emma.hay@caf72.caf.fr

Laurence GOUET LE BARBENCHON :
02 43 61 32 51
laurence.gouet-le-barbenchon@caf72.caf.fr

Sandrine HOULBERT : 02 43 61 72 96
sandrine.houlbert@caf72.caf.fr

Damien DESHAYES : 02 43 61 31 40
damien.deshayes@caf72.caf.fr



LE MANS MÉTROPOLE

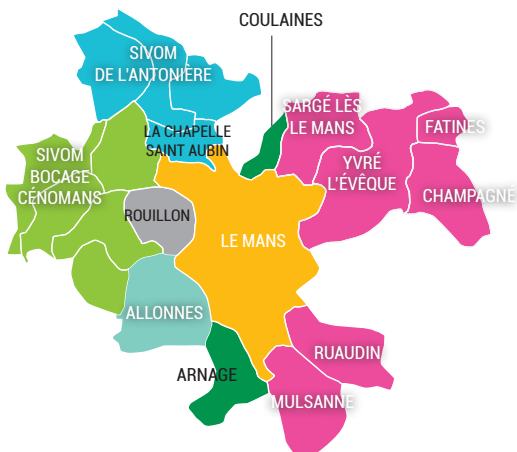
Séverine BENEVAUD : 02 43 61 32 77
severine.benevaud@caf72.caf.fr

Estelle CHOPLIN : 02 43 61 32 27
estelle.choplin@caf72.caf.fr

Ségolène BELLANGER : 02 43 61 32 75
segolene.bellanger@caf72.caf.fr

Angélique COULON : 02 43 61 33 58
angelique.coulon@caf72.caf.fr

Damien DESHAYES : 02 43 61 31 40
damien.deshayes@caf72.caf.fr



Conseil départemental de la Sarthe



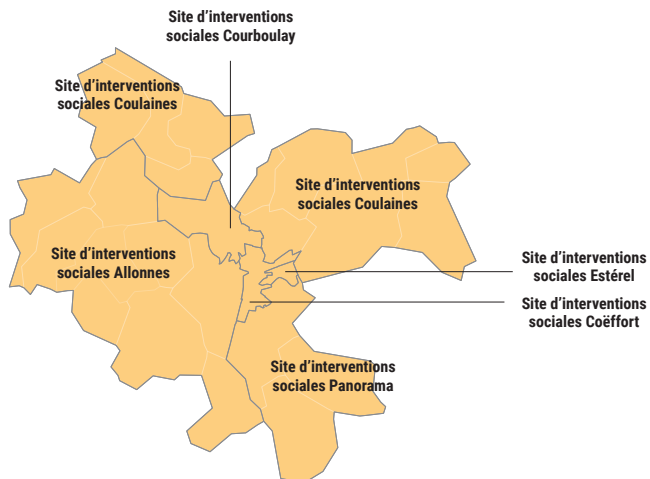
Territoire d'Interventions Sociales Nord
Nicolas MEZIERES par intérim

Territoire d'Interventions Sociales Sud
Directeur Sud : Nicolas MEZIERES

Territoire d'Interventions Sociales Centre
Directeur Centre : Jean-Marie CHAMBIRON

Contact : 02 43 54 71 57

TERRITOIRE CENTRE



MSA Mayenne Orne Sarthe

Pôle Animation et Développement des Territoires

Gladys LE BIHAN :
02 43 39 44 19
lebihan.gladys@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Catherine MUREAU :
02 43 39 44 17
mureau.catherine@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Katia BARILLER :
02 43 35 89 54
bariller.katia@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Christine RICHARD :
02 43 39 45 13
richard.christine@mayenne-orne-sarthe.msa.fr



DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER



**Pour déposer votre projet,
vous disposez d'un espace dédié
sur elan.caf.fr**

- Pour une première demande, vous devez créer votre compte.
- Si vous avez déjà un compte, vous devez réaliser d'abord votre bilan 2023 avant de répondre à l'appel à projet 2024.



CLOTURE DE LA CAMPAGNE :
15/02/2024



Caf de la Sarthe
178, avenue Bollée
72034 LE MANS cedex 9
caf.fr

3230

Service gratuit
+ prix appel

monenfant.fr